Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM1012253-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 2 décembre 2025
Date de publication : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Jérôme FALQUERO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Richard DUMONT à Claude LE QUELLENEC
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Marie-Pierre LE CHEVILLER

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

CONSTRUCTION DE LA MAIRIE – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM1012253-DE

CONSTRUCTION DE LA MAIRIE – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Par délibération en date du 24 mars dernier, le conseil municipal avait décidé de créer une autorisation de programme relative à l'opération de construction de la mairie et d'aménagement des espaces publics pour un montant total de 6 160 537,20 €. Les crédits de paiement de l'exercice 2025 constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes est de 700 000 € (500 000 € inscrits au BP et 200 000 € supplémentaires dans le cadre de la décision budgétaire modificative).

Afin de pouvoir régler les factures relatives à cette opération du 1er janvier 2026 jusqu'au vote du BP 2026, les crédits de paiement à prendre en considération ne sont pas ceux votés pour 2026 (votés pour 1 M €) qui sont à prendre en compte mais le tiers des crédits de paiement 2025.

En portant les crédits de paiement de l'année 2025 à 700 000 €, ce montant devrait être suffisant afin de régler la poursuite des études de maitrise d'œuvre notamment.

Il est donc proposé au conseil municipal de réviser l'autorisation de programme de la construction de la nouvelle mairie pour porter les crédits de paiements à 700 000 €.

Le conseil municipal :
Après en avoir délibéré,
Décide, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- de réviser l'autorisation de programme de la construction de la nouvelle mairie pour porter les crédits de paiements à 700 000 €.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Fabrice VELY